



GLOBAL
ALLIANCE OF
TERRITORIAL
COMMUNITIES



<< Renforcer et promouvoir l'engagement des femmes autochtones et des communautés locales de l'Afrique centrale et du Bassin du Congo dans la conservation de la biodiversité et la résilience climatique >>

DU 08 AU 12 MAI 2023
Brazzaville, République du Congo

Premier Forum sous régional des femmes autochtones et des communautés locales d'Afrique centrale et du Bassin du Congo

DÉCLARATION

L'an 2023, du 8 au 12 mai, s'est tenu à Brazzaville, en République du Congo, le premier Forum des femmes autochtones et des communautés locales d'Afrique centrale et du Bassin du Congo.

Ce Forum était placé sous le haut patronage du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion des Peuples Autochtones de la République du Congo. Il a été organisé par le Réseau des Populations autochtones et locales pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale (REPALEAC) avec l'appui de l'Initiative des droits et ressources (RRI), la Commission des Forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), et d'autres partenaires internationaux. Le Forum a été présidé par la Ministre de l'Économie forestière de la République du Congo, Marraine et Ambassadrice des femmes autochtones en Afrique centrale.

Plus de 200 femmes autochtones et dirigeantes de communautés locales de 20 pays d'Afrique, d'Asie, d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Amérique du Sud ont participé au Forum. Elles venaient du Burundi, du Brésil, du Canada, du Cameroun, du Costa Rica, de la République centrafricaine, du Tchad, de la Colombie, de la République démocratique du Congo, du Gabon, de l'Inde, de la Malaisie, de l'Indonésie, du Kenya, du Mexique, des Philippines, du Panama, du Pérou, de la République du Congo et du Rwanda. Outre ces dirigeants du réseau REPALEAC, des représentants de la coalition RRI, de l'Alliance mondiale des collectivités territoriales (GATC), de l'Alliance des femmes du Sud pour la tenure et le climat (WiGSA), ainsi que des bailleurs de fonds et des partenaires du développement ont également participé à la conférence.

Conformément à :

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme adoptée par les Nations unies du 10 décembre 1948 ;

La Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDAW) adoptée par les Nations Unies en 1979 ;

La Déclaration Solennelle pour l'Égalité de Genre en Afrique (DSEGA) des chefs d'États, et gouvernements membres de l'Union Africaine de 2004 ;

La Déclaration des Nations unies sur les droits des Peuples Autochtones du 13 septembre 2007 ;
Le Cadre et Lignes directrices sur les politiques foncières en Afrique : un cadre pour le renforcement des droits fonciers, l'amélioration de la productivité et des conditions d'existence de 2010 ;

L'engagement lors du Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité (COP15) visant à préserver la nature et freiner la perte de la biodiversité, afin d'assurer le rétablissement des milieux naturels d'ici 2050 ;

La Déclaration de l'Alliance mondiale des collectivités territoriales en marge de la COP27, appelant à un pourcentage adéquat et équitable des financements pour le climat et la biodiversité, compte tenu du rôle majeur que jouent les peuples autochtones et les communautés locales dans la préservation

Remarque sur l'image de couverture : Les participants se rassemblent pour une photo le dernier jour du Forum à l'hôtel Grand Lancaster à Brazzaville, République du Congo. Photo: Nicole Harris pour RRI.

du climat, pour lequel les forêts tropicales contribuent à hauteur de 26% à la séquestration du dioxyde de carbone ;

L'appel à l'action de l'Alliance des femmes du Sud pour la tenure et le climat, en marge de la COP27 appelant les gouvernements, les bailleurs de fonds et les alliés à réfléchir à ce qu'ils peuvent faire autrement pour reconnaître et soutenir les rôles et contributions précieux des femmes afrodescendantes et issues de peuples autochtones et de communautés locales dans les efforts en vue de parvenir au développement durable et d'atteindre les objectifs relatifs au climat. Il y a nécessité des mesures en vue de l'égalité des genres et de la justice de genre, et pour verser, de toute urgence, des financements directs aux groupes, organisations, associations et collectifs de femmes afrodescendantes et issues de populations autochtones et de communautés locales dans l'hémisphère Sud, lesquels sont depuis toujours insuffisamment soutenus et financés.

Considérant que :

La COP26 a démontré la nécessité de soutenir les femmes et les filles qui ont toujours été en les femmes en première ligne face à la crise climatique ;

À la suite des débats tenus pendant ce Forum, les participant(e)s ont reconnu que :

Le mode de vie traditionnel et semi-nomade des peuples autochtones alterne mobilité et sédentarisation et donc obéit au régime de sécurisation par la propriété collective ;

La notion d'aires conservées communautaires / Aires et Territoires du Patrimoine Autochtone et Communautaire (APACs) et les Autres Mesures Efficaces de Conservation (AMECs) sont indispensables pour atteindre les objectifs 30x30 pour la protection de la planète, et que les APACs et les AMECs ne sont pas reconnues par les législations de nombreux pays d'Afrique centrale et du Bassin du Congo ;

L'exploitation et l'extraction des ressources naturelles et la conservation fortresse continuent de limiter l'accès des femmes autochtones et des communautés locales de leurs moyens de subsistance et sont à l'origine de l'insécurité foncière et des conflits de toute nature ;

L'accès direct au financement climatique pour les organisations dirigées par des femmes autochtones et des communautés locales reste faible, inéquitable et soumis à des procédures excessivement complexes ;

Les femmes ont des connaissances uniques et un impact singulier sur la protection des territoires, et que la conservation de la biodiversité est structurée autour des traditions, langues locales, pratiques, coutumes, mythes, cultes et esprits ;

Le soutien aux moyens de subsistance des femmes et des filles autochtones et des communautés locales mérite un plus grand engagement de la part des bailleurs de fonds ;

Les systèmes éducatifs et les politiques publiques actuelles sont incompatibles avec les réalités et les modes de vie des femmes et des filles autochtones et locales ;

Le système de santé publique et les politiques y afférentes ne prennent pas suffisamment en compte les modes de vie et les besoins des populations autochtones ;

Les multiples discriminations structurelles et systémiques dont les femmes en générale et spécifiquement les femmes autochtones sont victimes les empêchent de mener de manière optimale une vie digne et de faire valoir leurs droits de manière pleine et efficace ; et

La documentation des connaissances traditionnelles et leur transmission aux générations actuelles et futures est une condition essentielle à la conservation de la biodiversité par les peuples autochtones et les communautés locales.

Prenant en compte ces préalables les membres du REPALEAC et moyennant cette Déclaration :

Nous invitons les bailleurs de fonds, les partenaires techniques et financiers, gouvernements, instituts privés, organisations multilatérales publiques et privés à se joindre au REPALEAC et à RRI à travers des partenariats pour travailler ensemble pour le financement et la mise en œuvre de la feuille de route établie pendant ce Forum.

Les quatre (04) axes prioritaires identifiés pendant ce Forum sont :

- Renforcer les capacités techniques et institutionnelles des organisations de base formelles ou non, des associations, et des réseaux de femmes autochtones et des communautés locales ;
- Faciliter l'accès au financement direct en faveur des organisations dirigées par les femmes autochtones et les communautés locales ;
- Soutenir les activités économiques mises en œuvre par les femmes autochtones et les communautés locales dans le cadre de la résilience et qui ne nuisent pas à l'intégrité des forêts ; et
- Suivre et évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la feuille de route et partager des leçons apprises.

De leur part, les organisations représentant les peuples autochtones et les communautés locales s'engagent à soutenir et promouvoir l'implémentation de la feuille de route et de contribuer à en assurer le plus haut degré de gouvernance.

Par ailleurs, nous invitons les états, les partenaires au développement, les agences intergouvernementales régionales, REPALEAC, les bailleurs de fonds, le secteur privé et la société civile à renforcer et à promouvoir l'engagement des femmes et des filles autochtones et des communautés locales d'Afrique centrale dans la conservation de la biodiversité et la résilience climatique en mettant en place un mécanisme d'appui durable à leur intention, conformément au cadre stratégique 2018–2025 de REPALEAC.

Nous, femmes autochtones et communautés locales d'Afrique centrale et du Bassin du Congo, réaffirmons notre disponibilité à collaborer avec les politiques de nos pays respectifs, les organisations sous-régionales, les partenaires techniques et financiers, et la communauté internationale dans la conservation de la biodiversité et la résilience climatique.

Pour conclure, nous, femmes autochtones et des communautés locales d'Afrique centrale et du Bassin du Congo, réunies ce jour, 12 mai 2023, dans la salle de conférence de l'hôtel Grand Lancaster de Brazzaville, République du Congo, entourées de nos sœurs et frères, de nos partenaires financiers et techniques, et de notre Marraine, donnons mandat au REPALEAC de veiller à la mise en œuvre des recommandations de ce Forum et exprimons notre souhait de tenir le deuxième Forum des femmes autochtones et des communautés locales d'Afrique centrale et du Bassin du Congo en 2024.

En outre, en vue d'assurer le suivi de l'engagement relatif à la mobilisation des fonds d'appui de la feuille de route du premier Forum des femmes autochtones et des communautés locales pour la conservation de la biodiversité et la résilience climatique, le REPALEAC et les participants au Forum nomment Monsieur Casey Box, Directeur de la Stratégie mondiale au Christensen Fund, et Madame Solange Bandiaky-Badji, coordinatrice de l'initiative des droits et ressources (RRI), en tant que médiateurs auprès des bailleurs.

Fait à Brazzaville le 12 mai 2023

Signé :

Les Participants



GLOBAL
ALLIANCE OF
TERRITORIAL
COMMUNITIES



Les participants se rassemblent pour une photo le dernier jour du Forum à l'hôtel Grand Lancaster à Brazzaville, République du Congo.

Photo: Nicole Harris pour RRI.

—
DÉCLARATION